

CODE SPORTIF NATIONAL

Championnat Dames - 2023

AVANT-PROPOS

L'ACL Sport, qui a élaboré le Code Sportif National peut y apporter les modifications qu'il juge nécessaires, soit pendant l'intersaison, soit en cours de saison. Dans ce dernier cas, les modifications seront communiquées par courrier électronique aux licenciés à l'aide des bulletins d'information « Sport Info ». Le Code Sportif National ainsi que les Sport Infos seront aussi publiés sur le site www.aclsport.lu.

Pour les définitions, l'Article 20 du Code Sportif International de la FIA en vigueur est applicable.

Texte conservé : ainsi

~~Texte supprimé : ainsi~~

Nouveau texte : ainsi



CHAPITRE I : CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES DAMES

Le titre de « Championne du Luxembourg des Dames » est décerné à la licenciée qui en fin de saison aura totalisé le plus grand nombre de points en tenant compte de ses 10 meilleurs résultats obtenus dans au moins 2 championnats luxembourgeois de compétitions comptant pour un championnat, une coupe ou un challenge (excepté voitures historiques), mais au maximum des deux meilleurs classements de compétitions de slalom organisées au Luxembourg.

Sont considérés pour l'attribution des points sur base des résultats officiels fournis par l'organisateur, le classement général et le classement par classe. Les facteurs applicables dans le cadre des différents championnats, coupes ou challenges sont également applicables pour l'attribution des points pour le Championnat du Luxembourg des Dames.

En cas d'ex aequo, la totalité des points réalisés dans les épreuves disputées au Luxembourg sera prise en considération. Si l'ex aequo persiste toujours, les licenciés concernés se verront attribuer conjointement la position en question.

La lauréate se verra attribuer une coupe et un prix en espèces de 500 €. La deuxième et la troisième recevront également une coupe.

Aucune inscription n'est requise pour le Championnat du Luxembourg des Dames.

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION DES POINTS

L'attribution des points pour toutes les compétitions se fait selon la formule suivante :

1.1 CLASSEMENT GÉNÉRAL

$$\frac{\text{Participants qui ont pris le départ} - \text{Position au classement final}}{\text{Participants qui ont pris le départ}} \times 10 + 0,5$$

1.2 CLASSEMENT PAR CLASSE

$$\frac{\text{Participants qui ont pris le départ} - \text{Position au classement final}}{\text{Participants qui ont pris le départ}} \times 10 + 0,5$$

Définition de l'abandon :

Un abandon ne peut être considéré que si le pilote a effectivement dépassé la ligne de départ.

Pour l'établissement des points, le classement officiel de l'épreuve tel quel sera pris en considération. L'ACL Sport se réserve néanmoins le droit de modifier la structure des classements fournis par un organisateur étranger lorsque notamment ces classements ne correspondent pas à ses exigences.